



FERMETURE ESTIVALE

SECRETARIAT de MAIRIE et BIBLIOTHEQUE

du 3 au 23 août 2015

A NOTER

Votre **bibliothèque** «Montbel Auteurs»
modifie ses horaires d'ouverture.

A l'issue de la fermeture estivale,
elle assurera uniquement les
permanences

des **mercredis 14h30 – 17 h**
et **samedis 9h – 11h**

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Carte d'identité (attention au délai
d'obtention d'un mois). N'attendez plus
pour réaliser votre demande
en Mairie de votre domicile.

Passeport : la commune la plus proche
pour l'instruction de votre dossier est la
mairie de Pont-de-Beauvoisin (73). Les
délais peuvent être très importants.
Uniquement sur rendez-vous
Tél 04.76.37.04.62

Recensement de votre **enfant**
(fille ou garçon) en mairie du
domicile, dans le trimestre
qui suit l'anniversaire des 16 ans.
Cette démarche est obligatoire et
nécessaire pour divers examens
(études, conduite accompagnée...)



La mairie a été avisée
dernièrement d'un porte à
porte relatif à une vente
pour nos écoles.

Or, aucune action n'avait été lancée par
notre Sou des écoles. Pour toutes
démarches à domicile, **soyez vigilants**
et n'ouvrez pas votre porte à des
inconnus! On vient, on vous prévient !
Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Le PLU en cours d'élaboration sur votre commune

Vous le savez le Plan Local d'Urbanisme, c'est le document communal qui régleme l'aménagement du sol sur l'ensemble du territoire et donc également sur votre propre bien foncier et ce, en fonction de son classement qui peut être en zone agricole, économique, urbanisable pour l'habitat individuel ou collectif dans diverses mesures...

Actuellement l'instruction des permis de construire et autres documents déclaratifs de travaux est réalisée au regard du POS (Plan d'Occupation des Sols) validé en 2001 par votre conseil municipal où quelques zones avaient été ouvertes à l'urbanisation pour de futurs projets d'aménagement d'ensemble susceptibles de voir le jour à court, moyen ou long terme.

Nous vous l'avons signalé, la commission urbanisme a repris le travail commencé en 2009 et qui avait été mis de côté dans l'attente du document supérieur, le SCOT de l'Avant Pays savoyard.

Nous sommes tenus d'intégrer les nouvelles lois environnementales et ALUR concernant le logement. Nous sommes également dans l'obligation d'une mise à jour de notre document d'urbanisme avant l'échéance de mars 2017. Nous devons intégrer toutes les nouvelles directives nationales et autres supra-communales. Certaines auront des conséquences importantes sur le classement du foncier, notamment les suivantes :

- préserver les espaces naturels et agricoles,
- limiter la consommation d'espace,
- lutter contre l'étalement urbain...

De plus, la difficulté nouvelle est d'établir notre PLU en fonction de l'augmentation de la population préconisée par le SCOT soit d'environ 30% à l'horizon des 15 à 20 prochaines années.

Le PLU nous oblige également à définir suivant des règles très rigoureuses une surface de terrain restant à bâtir sur l'ensemble du territoire qui doit correspondre au besoin d'une cinquantaine de logements pour l'accueil de cette nouvelle population. La directive concernant la limitation de consommation d'espace porte aujourd'hui la surface de terrain autorisée pour une habitation individuelle à 500m².

Cela implique les décisions importantes et conséquences suivantes :

- les zones naturelles et agricoles resteront en l'état,
- les zones actuelles d'aménagement d'ensemble (NA NAb au POS) qui n'ont pas fait l'objet de projet avancé deviendront inconstructibles,
- Les zones urbanisées ne seront pas étendues mais densifiées...

Les services de l'Etat et autres organismes associés veillent à l'élaboration de notre document et à ce que toutes les directives et restrictions soient prises en compte. Au terme de notre projet PLU, l'Etat effectuera son rôle de contrôleur de la légalité des actes communaux. Il donnera un avis conforme sur celui-ci ou l'annulera pour reprendre la compétence et décidé lui-même des autorisations d'urbanisme et ce, dans l'hypothèse d'un document invalidé ou non établi d'ici mars 2017.

TRAVAUX DIVERS

• Sécurisation des voiries

Au cours de ces derniers mois, quelques kilomètres de voiries des secteurs de Tramonet et de la Clavetière ont été mis en agglomération et en conséquence sous limitation de vitesse de 50 kms/h à l'approche des intersections principales du village de Tramonet et à 30 kms/h pour les autres aménagements (plateaux surélevés, coussins berlinois...).



• Eglise

La 2^{ème} phase des travaux de restauration de l'église a débuté fin mars 2015 et devrait s'achever en fin d'année. Les échafaudages ont été installés à l'intérieur pour les divers corps de métier sollicités : décors peints, électricité, maçonnerie et menuiserie.

Un dossier de souscription a été validé par la Fondation du Patrimoine qui soutient notre projet de conservation des édifices anciens. **Vous pouvez aider à la réalisation de ces travaux par vos dons.** Ils seront les bienvenus et seront déductibles de vos impôts. Vous trouverez en accompagnement de cette note de printemps un bon de souscription.

• Hangar communal

L'ancien bâti du Pivet acquis il y a quelques mois devrait connaître ses premiers travaux de restauration à la rentrée de septembre. Ce bâtiment accueillera dès le début de l'année 2016, l'atelier et l'ensemble des équipements des services techniques, les véhicules utiles à l'entretien des voiries et déneigement. Un appel d'offres a été lancé le jeudi 4 juin 2015. Le dossier dématérialisé est accessible pour le téléchargement sur

<http://www.marchespublics.ledauphine-legales.com>

Les entreprises doivent déposer leur offres et autres documents obligatoires dans le cadre des marchés publics, jusqu'au mercredi 8 juillet 2015 à 12 heures.



LE JEU DE PISTE

Belmontois a été créé par les **conseillers municipaux jeunes** au cours de leur dernière année de mandat et présenté au Conseil Municipal Adultes en décembre dernier. Il a remporté un vif succès et la décision a été prise de mettre tout en œuvre afin qu'il puisse être opérationnel pour l'été 2015. Les derniers préparatifs sont en cours avec la fabrication des panonceaux directionnels

qui seront très prochainement installés sur les sites à découvrir et qui vous amèneront au lieu mystère. Vous y serez attendus et il vous sera remis un petit cadeau pour fêter votre victoire. Toutes les indications vous permettant de participer au jeu seront disponibles dès la mi-juillet à l'office du tourisme de St Genix sur Guiers, en mairie de Belmont-Tramonet...

Que jetons-nous ? Le Sictom du Guiers vous répond

En moyenne, une personne dépose 236 kg de déchets par an dans sa poubelle, or, une grande partie ne devrait pas y être jetée ! Le Sictom du Guiers a procédé à une analyse du contenu de nos poubelles.

Les résultats sont sans appel ! Il y a encore trop de tri sélectif dans nos ordures ménagères. 43% est constitué de déchets valorisables : les déchets alimentaires, les papiers, les emballages en plastique ou en verre, ou encore les vêtements. Ces déchets valorisables représentent 100 kg par habitant chaque année.

Nos ordures ménagères sont incinérées à Bourgoin-Jallieu à un coût très élevé. Le tri de nos déchets est donc très important, pour l'environnement mais aussi économiquement. En effet, si le tri sélectif était réalisé par tous, des économies importantes pourraient être faites. Par exemple :

- Environ 173 tonnes d'emballages en verre ont été jetés dans la poubelle en une année et incinérés pour 41 000€ ; leur recyclage n'aurait coûté que 6 000€.
- Environ 220 tonnes de textiles, linges et chaussures ont été jetés dans la poubelle en une année et incinérés pour 52 000€ alors que déposés dans les conteneurs de tri prévus à cet effet ne coûte rien à la collectivité, donc aux contribuables.

La réduction de nos déchets est possible en réfléchissant à notre façon de jeter. Notre environnement, notre santé et notre porte-monnaie s'en porteront mieux !

Arrêtons les dépenses inutiles et trions !

Composition de nos poubelles



Les points de collecte tri sélectif vers chez vous (des containers reconnaissables par leur couleur prévus à cet effet !)

- zone Val Guiers et sur Avressieux au carrefour de La Belle Etoile
- Nous vous remercions de déposer verres, cartons et autres encombrants sur ces sites et non aux points de ramassage des ordures ménagères.

Scrapbooking à Belmont-Tramonet

Une nouvelle association est née au début du printemps. Vous aimez les loisirs créatifs. Vous souhaitez faire vivre vos photos et les mettre en valeur. Rejoignez Patricia et Magaly tous les mardis soir à 20 heures au local de Tramonet (ancienne école) pour un moment de détente et de création. Contact 06.63.16.18.32

AGENDA des MANIFESTATIONS

- **Dimanche 2 août 2015, fête de l'été** organisée par l'association « Village en fête »
- **Samedi 22 août 2015, concours de pétanque** au « Gué d'Avaux » organisé par le Club des Aînés Ruraux



• **Samedi 12 septembre 2015, journée terroir en Beaujolais** voyage organisé par le « CCAS de la commune »

• **Samedi 19 septembre 2015, journée produits du terroir** organisée à Belmont-Tramonet par l'association « Village en fête »